

## **Canton de Neung.**

Ce canton renferme huit communes. À l'exception de La Marolle, toutes sont pourvues d'écoles publiques.

### **Neung.**

L'école de Neung est sous la direction d'un nommé Naslin. Cet instituteur avec de la capacité, de l'intelligence, un extérieur imposant, n'obtient pas de résultats. Cependant cette école a été citée pendant quelques temps. Les élèves étaient en grand nombre ; à peine si la salle pouvait les contenir ; aujourd'hui les bancs sont presque déserts. Quelle est donc la cause de ce changement ? C'est la négligence, le peu de soins de l'instituteur. Il cumule trop de fonctions pour pouvoir s'occuper exclusivement de son école ; c'est pour lui une affaire secondaire. Cette multiplicité d'occupations lui a donné une certaine importance dans la commune et parce qu'il s'est jugé nécessaire, il a cru pouvoir afficher de l'indépendance. Nous espérons que nos observations n'ont pas été sans effet, et que M. Naslin qui ne manque pas de mérite fera tous ses efforts pour remonter son école qui du reste est bien tenue.

### **Dhuison<sup>1</sup>.**

L'école de Dhuison est une des plus arriérées et des moins fréquentées que nous connaissions. Quand on connaît celui qui la dirige, on n'en est pas étonné. Le Sieur Lagrange est de l'ignorance la plus complète ; il n'a aucune des connaissances qui concernent son état ; il n'a pas même le talent de mettre de l'ordre dans sa classe et de maintenir en silence les quelques élèves qui lui sont confiés. Aussi, c'est plutôt pour s'en débarrasser qu'on les lui envoie que dans l'espoir qu'il les instruira. Aussi sortent-ils de l'école aussi ignorants qu'ils sont entrés. Il serait à désirer pour cette commune que l'instituteur qui est âgé donnât sa démission.

### **La Ferté-Beauharnais.**

La commune de La Ferté n'est pas non plus bien partagée sous le rapport de son instituteur. Le Sieur Desmaisons qui exerce en vertu d'une autorisation provisoire<sup>2</sup> a peu de capacité. Jeune, doué d'une intelligence ordinaire, il pourrait, s'il était dirigé, acquérir les connaissances qui lui manquent, car il a du zèle et de la bonne volonté. Son école est médiocrement tenue et les résultats peu satisfaisants. Quant à sa conduite et à sa moralité, nous ne pensons pas qu'il mérite des reproches.

### **La Ferté Saint-Aignan<sup>3</sup>.**

L'instituteur public de la Ferté Saint-Aignan est un nommé Gaudon. Il a du zèle, mais un zèle peu éclairé ; il se donne beaucoup de mouvements, mais il avance peu. À le voir à l'extérieur, on emporterait de lui une opinion très avantageuse, mais son école est médiocrement tenue ; il ne sait pas assez imposer aux élèves. Les résultats sont peu remarquables ; cependant telle qu'elle est, cette école est une des moins mauvaises de l'arrondissement de Romorantin.

---

<sup>1</sup> -Nous écrivons aujourd'hui : Dhuizon

<sup>2</sup> -Autorisation délivrée, après la Loi de 1833, aux instituteurs sans Brevet

<sup>3</sup> -Aujourd'hui La Ferté-Saint-Cyr

### **Montrieux.**

L'école de Montrieux est toute nouvelle. L'instituteur a donc à faire dans cette commune sous le rapport de l'instruction. Il y a trop peu de temps qu'il exerce pour avoir obtenu des résultats. Nous n'avons pas très bonne opinion de sa capacité. Ses connaissances sont très bornées. Son enseignement, c'est un peu de routine. Tel qu'il est, la commune se trouvera encore heureuse de le conserver.

### **Thoury.**

Cette commune est peut-être de tout l'arrondissement de Romorantin celle qui est la plus portée pour l'instruction. Il faut bien que cela soit ainsi, puisqu'avec une population si minime et un instituteur aussi peu recommandable que le sien, l'école réunit habituellement 25 ou 30 enfants. Le Sieur Delahaye, instituteur, porte sur sa figure la marque de ses habitudes d'intempérance. Son teint est blafard ; ses traits défigurés par les excès ont quelque chose d'ignoble, il ne jouit pas toujours de sa raison ; sa santé est très faible, et nous ne serions pas étonné qu'il devînt fou. La commune le conserve par pitié pour sa famille qui n'a d'autres ressources que les produits de l'école. Où en est l'instruction abandonnée à de telles mains ? Elle est à peu près nulle. Quelle direction les enfants peuvent-ils recevoir d'un tel maître ? Aucune, ou plutôt, une mauvaise. On ne peut que déplorer le malheur d'une commune aussi mal partagée, qui, faute de mieux, est forcée de conserver un pareil instituteur.

### **Villeny.**

Le jeune Taillandier, instituteur, à Villeny est tout l'opposé de celui de Thoury. Sage, tempérent, zélé, plein d'ardeur pour l'étude, cherchant tous les moyens d'étendre ses connaissances, il ne lui a manqué jusqu'à présent, pour obtenir des résultats, que d'exercer dans une commune qui pût fournir des élèves à l'école. Placé dans une des localités les plus pauvres et les moins populeuses du département, il a eu le courage d'y rester bien que l'école soit déserte les trois quarts de l'année, bien que le produit de la rétribution mensuelle soit à peine à 60 F. Et cependant sa vieille mère et son frère sont à sa charge. Il n'est sorte de privations qu'il ne s'impose journallement pour remplir les devoirs de sa tendresse filiale et fraternelle. C'est un besoin pour nous de signaler une pareille conduite et d'appeler sur elle la bienveillance de l'autorité supérieure.

### **Comités locaux.**

Nous n'avons pas connaissance que les comités locaux de ce canton se soient réunis une seule fois pour visiter les écoles. C'est partout la même insouciance, la même apathie.

### **Maisons d'école.**

Des huit communes de ce canton, aucune n'est propriétaire de sa maison d'école ; et ne pensent à acheter ou à faire construire.